



LETTRE D'INFORMATION

CFE-CGC Ile-de-France

N°17 – mars 2025



EDITORIAL

Le printemps : vraiment ?

Mars est le mois du printemps : les bourgeons pointent le bout de leur nez, et les températures remontent. Ce ne sont pas les seules à remonter, car depuis maintenant deux mois les collègues en agence doivent prendre en charge davantage de public : les BRSA et les jeunes accompagnés par les missions locales.

L'un des arguments invoqués est qu'il n'y a pas de création supplémentaire de demandeurs d'emploi (chercheurs d'emploi serait un terme plus juste en ce cas). Cela rend seulement visible une réalité déjà existante... L'éclairage est donc mis sur la vision statistique. C'est dans cette optique qu'ont été créées deux nouvelles catégories (les F et G). Sur le plan de la charge de travail, une autre réalité, tout aussi concrète, est qu'elle augmente de manière significative. En effet, rendre visibles les populations visées et leur besoin d'emploi est une très bonne chose. Le faire à iso-effectif, beaucoup moins, tant pour nos usagers que pour nos collègues qui s'usent à la tâche.

Intranet, mode d'emploi ?

Heureusement, dans quasiment la même temporalité, « on nous offre » un intranet complètement refondu, tout nouveau mais... sans mode d'emploi ni accompagnement. De plus, avec une ergonomie qui, selon nos retours, ne provoque pas un grand enthousiasme mais plutôt une grande perplexité... Sans parler d'un moteur de recherche toujours aussi peu efficace dans ses réponses malgré, selon certaines sources, l'utilisation de l'intelligence artificielle... Un accompagnement ou un mode d'emploi aurait pu éviter certaines incompréhensions.

Quand même une bonne nouvelle, fin mars nous percevons la prime d'intéressement. Pour autant, elle n'est pas à la hauteur de l'investissement des collègues et d'une juste revalorisation en ces temps d'inflation.

A LA UNE

Quel impact pour le PIC ?



En 2017, l'économiste Jean Pisani notait que la France souffrait d'un manque de compétences de sa population active, et préconisait dans un de ces axes un Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) de près de 15Md€ devant aboutir à une intégration des politiques de formation et d'emploi. Et ce plan devait, par des formations certifiantes et qualifiantes, accompagner deux millions de demandeurs d'emploi (DE) de longue durée ou pas qualifiés.

L'évaluation montre que le PIC est un plan de financement de la formation professionnelle des publics éloignés de l'emploi semblable aux précédents et porté par le seul ministre du Travail. Le volet territorial, représentant la moitié des crédits, est centré sur l'accompagnement des DE, compétence des régions, matérialisé par les PRIC (Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences). Ceux-ci sont une réédition du plan 500 000 de 2016.

Loin de son ambition originelle, l'évaluation du PIC indique qu'il s'est transformé en un plan de financement de la formation professionnelle des publics éloignés de l'emploi. L'aspect positif est qu'il a cependant entraîné une modernisation et une individualisation des modalités d'accompagnement. Les conseillers centrés au départ sur des formations courtes pour une remise rapide à l'emploi ont commencé à prendre en compte la nécessité de favoriser les parcours professionnels plus construits débouchant sur des emplois plus durables. L'Etat, au lieu de s'impliquer dans un pilotage stratégique, s'est malheureusement cantonné à un rôle de financeur.

L'augmentation des entrées en formation est largement due au CPF autonome mobilisé par les DE et pas uniquement avec le PIC. Un effet de substitution a été constaté entre le CPF et les formations précédemment financés par FT.

La part des moins diplômés accédant à la formation reste stable à la fin du PIC. Si les DE de longue durée et les bénéficiaires du RSA ont davantage bénéficié de formation, l'impact du PIC n'est cependant pas prouvé. Malgré un accompagnement renforcé, l'axe d'un retour rapide à l'emploi demeure privilégié.

* *Évaluation du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) par la Cour des Comptes, rapport du 28 janv. 2025.*

MARCHÉ DU TRAVAIL

Productivité et développement des compétences



Astrid Panosyan-Bouvet, ministre du Travail et de l'Emploi, a fixé un cap aux acteurs de la formation lors de l'université d'hiver de la formation professionnelle du 22 janvier 2025. Les acteurs de la formation doivent renforcer les efforts de développement des compétences en vue d'améliorer la productivité. Selon elle, il est important de mieux répondre aux besoins des demandeurs

d'emploi en leur donnant les compétences nécessaires pour retrouver le chemin de l'emploi.

L'objectif de France Travail Pro est d'aller vers les entreprises pour comprendre leurs besoins, leur proposer des services notamment des formations comme la POEI (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle) et répondre à leurs besoins de recrutement. Pour la ministre, il faut encore améliorer l'adéquation entre l'offre de formation et le besoin des entreprises, point fondamental pour les entreprises qui financent la formation.

En résumé, l'entreprise sélectionne la formation de son futur employé (financée par France Travail), les formations qualifiantes ne sont plus une priorité. (*Liaisons sociales, 27 janv. 2025*).

NUMÉRIQUE

La CFE-CGC signe un plaidoyer pour une IA de confiance au travail

Promouvoir le dialogue social et la négociation collective... Dans le cadre du récent Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle à Paris, la CFE-CGC a cosigné « un plaidoyer pour une IA de confiance dans le monde du travail ».

Organisé à Paris les 10 et 11 février 2025 au Grand Palais, le Sommet pour l'action sur l'Intelligence artificielle (IA), en présence notamment de nombreux chefs d'État, d'entreprises et de scientifiques, a débouché sur plusieurs annonces et engagements des parties prenantes.

>> <https://tinyurl.com/33xp8th5>

AGENDA

Vos prochains RDV avec la CFE-CGC

18 mars 2025 - webinaire "France travail, la loi sur le plein emploi : vue opérationnelle côté réseau"

17 juin 2025 - webinaire "IA : point sur les nouveautés et impact sur France Travail"

19 juin 2025 - réunion régionale CFE-CGC : moment d'échanges et de convivialité

Vos contacts CFE-CGC en Ile-de-France

Marjorie GOETZ

Tél. : 06 18 08 90 13
marjorie.goetz@francetravail.fr
(permanence téléphonique : tous les mercredis)

Jacques MARTIN

Tél. : 06 27 27 03 18
jacques.martin@francetravail.fr
(permanence téléphonique : tous les mardis)

Pour prendre contact avec nous, vous abonner à nos publications, adhérer ou vous inscrire à un événement, une seule adresse : cfe-cgc.idf@francetravail.fr

CFE-CGC Métiers de l'Emploi
Ensemble, construisons demain

>> <https://cfe-cgc-metiersdelemploi.fr/>

RH / CARRIÈRE

Médaille du travail : faites votre demande



Ne tardez pas ! La médaille d'honneur du travail est décernée deux fois par an, à l'occasion des promotions du 1^{er} janvier et du 14 juillet. Mais il faut en faire la demande en amont. (La procédure prend un peu de temps).

La médaille du travail est destinée à récompenser l'ancienneté des services effectués auprès d'un nombre illimité d'employeurs. La médaille comprend quatre

échelons auxquels correspond une gratification, en fonction de la médaille : 20 années de service (un 24^{ème} de salaire brut annuel) ; 30 années de service (un 16^{ème} de salaire brut annuel) ; 35 années de service (un 12^{ème} de salaire brut annuel) ; 40 années de service (un 8^{ème} de salaire brut annuel). Vous remplissez une des conditions, et vous avez besoin d'aide? La CFE-CGC est à vos côtés et vous propose un pas à pas qui vous facilitera la tâche. Plus d'infos : cfe-cgc.idf@francetravail.fr

QVT

Pollution sonore : ne pas faire la sourde oreille



Le bruit est source de 2 pathologies de plus en plus courantes, qui touchent aussi bien les adultes que les enfants : l'hyperacousie (l'hypermotilité fait qu'un son brutal devient gênant et même douloureux) ; les acouphènes (cela consiste à percevoir des bruits désagréables, bourdonnements, parfois de façon permanente). Et il n'existe pas à ce jour de solution totalement satisfaisante.

Cette situation est aggravée par la généralisation des sons compressés. L'objectif dans les années 60 est d'aplanir les différences de niveau sonore entre les instruments des groupes de rock afin que tous soient entendus. Cette technique permet aussi d'éliminer le bruit de fond. De nos jours, tout le monde utilise cette technique : radio, télévision, téléphone, conversation via un ordinateur pour une réunion à distance... Or, les sons compressés sont dépourvus des micro-silences imperceptibles qui durent un dixième de seconde et qui sont présents dans les autres sons.

Selon Paul Avan, biophysicien de l'audition, il faut des temps de repos à l'audition, ces très courts moments de silence jouent ce rôle normalement. Cette situation sans le moindre répit rend l'oreille vulnérable. Et il reçoit davantage de plaintes par des personnes multipliant les visioconférences et réunions à distance notamment. Les dégâts sanitaires et économiques du bruit sont peu médiatisés et ne font pas le poids face aux intérêts économiques ou électoraux locaux. (Que Choisir, oct. 2024).

DICO DE L'ECO

La loi du temps de Fraisse



Du nom du psychologue français Paul Fraisse, cette loi de la fin des années 70 porte sur la notion de la subjectivité du temps qui s'écoule. La loi énonce que 1 heure n'est pas toujours égale à 1 heure : notre perception temporelle varie en fonction par exemple de l'âge, de la nouveauté de l'expérience, de l'attention portée à l'activité. Une tâche plaisante est effectuée sans efforts, et on ne voit pas le temps passer. Et inversement avec une tâche ingrate. Il est alors conseillé de commencer notre journée par les tâches qu'on aime le moins, ou d'alterner entre tâches agréables et déplaissantes.

HUMOUR

L'actualité de France Travail IDF en BD





WEBINAIRE. – France Travail, les dernières nouveautés et impacts réseau : tour d'horizon



mardi 18 mars 2025 (12h45 – 13h30)
par visioconférence

Réservez dès à présent la date !

Comment participer ?

En cliquant sur le lien : [**Rejoignez la réunion maintenant**](#)

Prenez contact avec nous par mail
afin d'échanger et vous abonner
à nos publications

cfe-cgc.idf@francetravail.fr

**Pour avancer ensemble,
rejoignez-nous dès maintenant !**

